

Ce règlement intérieur a pour objet d'aménager les rapports entre la bibliothèque et ses utilisateurs:



art 1 : La bibliothèque de l'Institut met à la disposition des chercheurs, des enseignants mais aussi des doctorants de l'Université Mohammed V-Souissi mais aussi d'autres universités et grandes écoles, marocaines et étrangères son fonds documentaire.



art 2 : La bibliothèque est ouverte du Lundi au Vendredi de 9H à 15 H, sauf durant le mois d'août et les jours fériés.



art 3 : L'accès aux rayons de la bibliothèque est strictement réservé au personnel de la bibliothèque. Les usagers disposent d'une salle de consultation.



art 4 : La demande de prêt est strictement personnelle.



art 5 : Le prêt à domicile est limité à 3 ouvrages par chercheur pour une période de 15 jours renouvelables, à condition que le document ne soit pas réservé par un autre usager.



art 6 : En cas de retard dans la restitution d'un livre, il est impossible d'emprunter d'autre ouvrages pour une durée égale à celle du retard (15 jours de retard = 15 jours d'exclusion de prêt).



art 7 : Certains documents, usuels, inédits ou ouvrages anciens, sont exclus du prêt.



art 8 : Les usagers sont responsables des documents qu'ils consultent et qu'ils empruntent. Il est interdit d'écrire sur les livres ou de les dégrader.



art 9 : En cas de perte ou détérioration, l'ouvrage est remplacé ou remboursé par

l'emprunteur.



art 10 : Les ouvrages et documents empruntés doivent impérativement être rendus avant la fin du mois de juin pour inventaire et restauration.



art 11: L'administration de l'institut est chargée d'exécuter le présent règlement et de veiller au respect de ses dispositions.